

Le - 8 JUL. 2025

**ARRÊTÉ RÉGLEMENTANT LA CIRCULATION
ET LE STATIONNEMENT RUE DE LA GARE
DU 07 AU 11.07.2025, DE 08H00 A 18H00**

Le maire de Bégard,
Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le code pénal,
Vu le code de la route,
Considérant que pour des raisons de sécurité, il s'avère nécessaire de réglementer la circulation et le stationnement rue de la Gare afin de permettre la réfection de la chaussée.

ARRÊTE

ARTICLE 1 : La circulation sera régulée par panneaux B15/C18 du 07 au 11.07.2025, de 08H00 à 18H00, en fonction des besoins du chantier.

ARTICLE 2 : Le stationnement sera interdit dans l'emprise des travaux.

ARTICLE 3 : L'entreprise ARC de Saint-Brieuc, qui effectue ces travaux pour le compte de ENEDIS, est chargée de la matérialisation du présent arrêté.

ARTICLE 4 : Monsieur l'officier de police municipale de Bégard est chargé de l'application du présent arrêté dont ampliation sera faite à :

- Madame la Cheffe de Brigade de Gendarmerie de Bégard,
- Monsieur le Commandant du Centre d'Incendie et de Secours de Bégard,
- L'entreprise ARC.

Le Maire

Vincent CLECH

